

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Novembre 2017

Cavagnac, le 08/11/2017

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 20h30.

10 conseillers sont présents., sur les 11 en exercice.

Le premier sujet abordé est celui de la **DETR 2018**, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il est décidé de choisir comme projet le parcours de santé sous le nom éventuel « Parcours Nature » et de présenter une demande de subvention pour celui-ci auprès de la Préfecture. La commission communale va examiner les dossiers, demander des devis, et celui-ci sera présenté en séance du Conseil du 5 décembre prochain.

Le sujet suivant est celui de **l'épavage** réparti entre les 5 communes de Strenquels, Condat, Saint Michel, les 4 Routes et Cavagnac. Ce système de mise en commun des ressources permet aux communes membres de l'accord de bénéficier de l'entretien des bords de route, effectué par les Services Techniques de la Commune de Cavagnac moyennant participation financière. Il a été mis en place pour la première fois cette année, et il s'agit du premier bilan.

Mr LAPORTE Patrick, Premier adjoint, expose les calculs aux conseillers municipaux et explique qu'après signature de l'accord sur le coût total, les autres communes rembourseront les frais engagés par la commune de Cavagnac à hauteur de leurs besoins respectifs.

Une délibération est prise en suivant, concernant l'approbation du procès-verbal dressé entre le Maire et CAUVALDOR pour la **classification de la voirie d'intérêt communautaire**. A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le procès verbal est accepté à l'unanimité.

Concernant le **lotissement communal les Terrasses de Cavagnac**, il est décidé à l'unanimité, avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de fixer à 13 euros/m<sup>2</sup> le prix d'achat de 2 lots situés à l'arrière du lotissement et à 18 euros/m<sup>2</sup> le prix d'achat des 5 autres lots appartenant au lotissement. Les élus choisissent

également le visuel des panneaux publicitaires annonçant la vente de lots au sein de la Commune.

Les élus valident ensuite par une délibération le passage progressif à la **télétransmission des actes administratifs**, dans le but de réduire les délais d'allers et retours entre la Commune et la Sous-Préfecture. A l'unanimité, ce choix est fait avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les élus sont appelés à voter pour la fixation de **l'indemnité de conseil du Comptable Public**. Estimant que ce Conseil sera utile à la commune, ils décident de fixer cette indemnité à 100% du taux légal, à l'unanimité, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil décide de remettre à plus tard la question des **rythmes scolaires**.

Il est décidé d'aplanir de nouveau le terrain pour le **minigolf** afin que celui-ci ne présente pas de danger pour les utilisateurs, ainsi que de remettre droits certains modules pour éviter une accumulation d'eau de pluie dans ceux-ci. Il est également décidé qu'une haie sera mise en place pour séparer le minigolf du champ attenant et protéger ainsi partiellement les utilisateurs en cas de pulvérisation dans le champ.

Madame le Maire rappelle que la **commémoration de l'Armistice** se fera le samedi 11 novembre à 11h30, Place de la Mairie, comme les autres années.

Il est soulevé l'idée d'introduire au sein de la commune un **régime indemnitaire** pour les employés communaux, afin de combler certaines disparités avec les autres communes du Département et du canton. Madame le Maire demande à la commission chargée du personnel de se renseigner auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de voir quelles sont les modalités de mise en place de ce régime indemnitaire.

Il est également émis une proposition afin de modifier certains aspects du **site internet** pour le mettre à jour par rapport aux dernières élections et permettre la publication d'un compte-rendu des conseils Municipaux, ainsi que des délibérations qui sont prises par celui-ci.

Après débat, le Conseil décide de répondre favorablement à la demande de l'Association des Parentzs d'Eleves (APE), concernant le devenir des **livres appartenant précédemment à l'école**. Il est décidé que ceux-ci seront donnés à l'APE pour une vente future au profit de l'association.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 0h40.

Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 07/11/2017, a été dressé le 08/11/2017 à 18:30 à Cavagnac, avec approbation des autres élus.